

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL EN VUE DE LA GESTION
DES ACTIVITÉS DU CENTRE CULTUREL LA BARBACANE**

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° DEC2024_49

DOMAINE : Contrat de cession du droit d'exploitation

OBJET : Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Photograph - Secret de Beatmaker » Ecstasy Playground et le Syndic Intercommunal en vue de la gestion des activités du Centre Culturel la Barbacane

Le Président du Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des Activités du Centre Culturel la Barbacane,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 17 juillet 2020 portant délégation du Comité Syndical au Président, et notamment l'alinéa n° 10,

Vu la proposition faite par **Ecstatic Playground** sis 54 bis avenue Lénine - 78260 Achère représentée par Lucas Harlé, en qualité de président, qui dispose du droit de représentation en France du spectacle « Photograph - Secrets de Beatmaker », pour lequel il s'est assuré le concours des artistes nécessaires à sa présentation,

DÉCIDE

Article premier

DE PASSER un contrat de cession du droit d'exploitation avec **Ecstatic Playground** représenté par Lucas Harlé en qualité de Président, qui s'engage à donner, suivant les conditions définies dans le contrat de cession, 1 représentation du spectacle :

PHOTØGRAPH - SECRETS DE BEATMAKER

le mercredi 19 juin 2024 à 11h00

*Salle de motricité de l'école primaire - Groupe scolaire Saint-Louis Notre-Dame du Bel Air-
78490 Montfort l'Amaury*

Article 2

DIT que le Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des activités du Centre Culturel la Barbacane s'engage à verser à **Ecstatic Playground**, pour la prestation susnommée, la somme de 1 800,00 € HT soit **1 800,00 € TTC (mille huit cents euros Toutes Taxes Comprises)**.

Article 3

Madame La directrice de la Barbacane et Monsieur le comptable public sont chargés de l'application de la présente décision dont ampliation leur sera transmise.

*Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture et publication sur le site de la Barbacane le
13 juin 2024*

Beynes, le 10 juin 2024
Le Président
Yves REVEL